



**AVIS AUX CONTRIBUABLES
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné André Pineault, directeur général et greffier de la Ville de Bonaventure;

QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* de la province de Québec (L.C.V, C-19/31, art. 105.1), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2025 seront déposés au cours de la séance ordinaire dudit conseil qui se tiendra **le lundi, 1^{er} juin 2026 à 19 h 30** à la salle Suzette-Arsenault de l'hôtel de ville, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure.

DONNÉ à Bonaventure ce 25^e jour de mai 2026.

André Pineault, directeur général et greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE

Certificat de publication et d'affichage

**Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice
financier se terminant au 31 décembre 2025**

Je, André Pineault, directeur général et greffier, pour la Ville de Bonaventure, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2025, le 25 mai 2026 à l'hôtel de ville situé au 127 avenue Louisbourg ainsi que sur le site Internet de la Ville de Bonaventure.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
À Bonaventure ce 25^e jour de mai 2026.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Pineault', written in a cursive style.

André Pineault, directeur général et greffier.